

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX)

- Formulaire CERFA complété (première page seulement, à remplir à **l'encre noire**, en lettres **majuscules** et avec les accents, commencer par la 1^{ère} case, un espace entre les mots)
- Deux photographies d'identités conformes aux nouvelles normes, récentes, de format 3,5 x 4,5 cm, identiques et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur, l'ensemble convenablement centré. En cas de port permanent de verres correcteurs foncés, produire les photos soit sans lunettes ou avec des lunettes munies de verres blancs ; à défaut, produire un certificat attestant d'une pathologie (ne pas découper les photos)
- Copie intégrale de l'extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la Mairie de votre lieu de naissance)
- Livret de famille
Enfants mineurs : si parents divorcés ou séparés : extrait du jugement complet ou ordonnance portant dispositions relatives à l'autorité parentale
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, SDEI, téléphone fixe...) à la même adresse que celle mentionnée sur le CERFA
- Ancienne carte d'identité
- Déclaration de perte ou de vol délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie
- En cas de perte ou de vol : document officiel avec photo permettant de justifier de l'identité
- Si non présentation de la carte d'identité : 25 € en timbres fiscaux
- Pour un mineur : carte nationale d'identité de l'un des parents

Si le demandeur est hébergé chez un particulier (parent, ami...) :

- ✓ Attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant la résidence à son domicile du demandeur
- ✓ Pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant
- ✓ Document officiel établi au nom du demandeur montrant la réalité de sa résidence au domicile de l'hébergeant